

**Soins de Santé**

Circulaire OA no 2025/343 du 18-12-2025

Applicable à partir de 1/01/2026

3910 /2355

**Tarifs; Objectifs de soins de santé transversaux – Soins somatiques dans les hôpitaux psychiatriques; 01-01-2026.**

Le 20 octobre 2025, le Conseil général de l'INAMI a approuvé le budget des soins de santé pour 2026. Ce budget prévoit un indice santé de 2,72% pour l'assurance soins de santé.

Les prestations 401240 et 401262 sont liées à la prestation 599082 des honoraires médicaux. Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, l'indice appliqué est de 2,72%.

Vous trouverez en annexe les tarifs des prestations, applicables à partir du **1<sup>er</sup> janvier 2026**.

Mickael Daubie

Directeur général

Pièces jointes :

[Transversaal - tarieven i. Somatische zorg in psychiatrische ziekenhuizen V1-01-01-2026-circ OA.xlsx](#)

## Objectifs de soins de santé transversaux

### i. Soins somatiques dans les hôpitaux psychiatriques prestations applicables à partir du 01-01-2026

Numéro de code				Libellé	Honoraire	Intervention Ambulant		Intervention Hospitalisé	
AMB	HOS					Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires <b>sans</b> régime préférentiel	Bénéficiaires <b>avec</b> régime préférentiel	Bénéficiaires <b>sans</b> régime préférentiel
401240	C	26	1,92275	Honoraires pour l'examen médical lors de l'admission, effectué chez un bénéficiaire admis à temps plein dans un service A, T, Sp psychogériatrique ou un lit "traitement intensif" (IB) d'un hôpital psychiatrique	49,99			49,99	49,99
401262	C	26	1,92275	Honoraires pour le suivi des problèmes somatiques chez un bénéficiaire admis à temps plein dans un service A, T, Sp psychogériatrique ou un lit "traitement intensif" (IB) d'un hôpital psychiatrique	49,99			49,99	49,99